



Commune de Kehlen Conseil Communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le vendredi, 25 novembre 2022 à 08.30 heures dans la salle « Museksall » à Kehlen dans la rue du Centre numéro 8 pour délibérer sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR

Séance publique

Communications

1. Service Finances et Service Technique - Création de deux postes d'employés communaux dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif
2. Service Technique – Création d'un poste de fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique
3. Service Technique/Informatique – Création d'un poste d'employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique
4. Compromis et Actes notariés
 - 4.1. Compromis de vente pour l'acquisition d'une parcelle à Keispelt
 - 4.2. Compromis d'échange de terrains à Kehlen
5. Règlement de police – modification des articles 21 et 24
6. Leader Centre-Ouest
 - 6.1. Convention relative à la constitution du groupe d'action locale leader Zentrum-Westen
 - 6.2. Nomination d'un délégué communal
 - 6.3. Nomination d'un délégué communal suppléant
7. Pacte Logement 2.0 – Programme d'Action Local (PAL)
8. Convention avec Servior relative au service « Repas sur Roues »
9. Convention avec la JUKI A.s.b.l. relative à l'application « Closer »
10. SICONA Sud-Ouest – Programme d'action annuel 2023
11. Décompte – Construction d'un bâtiment multifonctionnel pour l'école de musique au campus scolaire et sportif à Kehlen
12. Lotissements
 - 12.1. Lotissement d'un terrain à Nospelt Am Räislach
 - 12.2. Lotissement d'un terrain à Olm au Bd Robert Schuman
13. MOPO-PAP rue de Kopstal à Meispelt
14. Club Senior Kehlen – crédit spécial

15. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins

Séance à huis clos

16. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants

16.1. Nomination d'un éducateur diplômé dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social avec décision de classement

16.2. Mise à la retraite d'un employé communal de la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D1, sous-groupe éducatif et psycho-social

17. Service Technique - Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif, avec décision de classement

18. Service Finances - Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif

Présentation du budget rectifié 2022 et du budget 2023.

Ainsi arrêté à Kehlen, le 18 novembre 2022
Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Président,
Félix Eischen

Le Secrétaire,
Marco Haas

